



Site Industriolo-portuaire de Loire-Saint-Romain

**APPEL A PROJETS POUR LA MISE A DISPOSITION DE DEUX
TERRAINS SUR LE SITE INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE
LOIRE-SAINT-ROMAIN**

MODIFICATIF N°3

- 1. Unité d'évaluation pour apprécier le critère** « Engagement de trafic fluvial nouveau ou résultant d'un basculement de flux routiers et/ou ferroviaires vers le fluvial » **pour le terrain n°1**

Concernant la filière d'activité relative au transport de colis lourds ou exceptionnels, l'unité de mesure retenue est la suivante :

1 unité fluviale = 1 bateau chargé sur le quai (chargement ou déchargement).